

Département de  
Seine-et-Marne

Commune de  
Villeneuve-Saint-Denis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de VILLENEUVE-SAINT-DENIS

Séance du 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Peggy PHARISIEN, Maire.

Membres présents : M. Michel BAZERBES, M. Philippe VANACKER, M. Philippe IMBERT, Adjoints  
M. Patrick RAOULT, Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA, Mme Danielle CZAINSKA, M. Ba-Son PHAM, Mme Catherine DESMAREST

Membres absents excusés :  
M. Olivier VICTORIEN DIT RICHARD pouvoir à Mme Peggy PHARISIEN  
Mme Isabelle MESBAH pouvoir à M. Patrick RAOULT  
M. RABOT Marc pouvoir à M. Michel BAZERBES  
M. Sayah NEBBOU pouvoir à Mme Sabrina N'KOUKA ZOLA  
M. Jimmy PETIT pouvoir à M. Philippe VANACKER

Secrétaire de séance : M. Philippe VANACKER

**Date de convocation**

31/03/2023

**Date d'affichage**

31/03/2023

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 14

**N° 08/2023**

**OBJET : CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – Convention Territoriale Globale entre le Val d'Europe Agglomération et les Communes du Val d'Europe.**

La Caisse d'Allocations Familiale de Seine et Marne, a pour volonté d'apporter une aide à toutes les familles dans leur diversité.

La Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble.

La Convention Territoriale Globale de services aux familles a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- De développer des actions nouvelles selon le choix de chaque collectivité permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La Caisse d'Allocations Familiale de Seine et Marne, la Communauté du Val d'Europe Agglomération et les communes membres signataires de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs que chaque collectivité signataire aura choisi pour son territoire parmi ceux définis dans le plan d'action de la présente convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale entre la Communauté du Val d'Europe Agglomération et la commune de Villeneuve Saint Denis.

Accusé de réception en préfecture  
077-217705102-20230406-08-2023-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023



**ADOpte PAR 14 VOIX POUR**  
Pour Extrait certifié conforme,  
En Mairie le 11 avril 2023,  
Le Maire,  
Peggy PHARISIEN